



Dépot de garantie,état des lieux

Par **gallot**, le **10/07/2009** à **15:54**

Bonjour,rnvoilà,cela va faire plus de 2mois que j'ai quitter mon logement et mon ancien propriétaire n'a pa l'intention de me rendre mon dépôt de garantie. lorsque je l'ai appelé il y a peut de temps,il m'a dit que je lui devé de l'argent puisqu'il avait fait des réparations dans l'appartement,mais étant donné que nous n'avons pas fait d'état des lieu de sorti,avec aucune signature qu'il y avait tel ou tel réparation a faire,je ne pense pas qu'il est le droit de me faire payer sa et surtout par apport a ma caution,est ce que j'ai le droit de la récupérer meme si je n'ai pas fait d'état des lieux?rne je signale juste que lorsque j'ai rendu les clefs au propriétaire,il ma fait un courrier comme quoi il avait eu les clefs et il a signé,mais il n'a pas écrit autre chose.rnmerci de me répondre